

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

N° I-CF807

AMENDEMENT

présenté par

M. Mickaël Bouloux, Mme Mercier, Mme Pirès Beaune, Mme Pantel, M. Oberti, M. Baumel,
M. Proença et M. Baptiste

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--